



COMMUNE DE ROCHE
Conseil Communal

Roche, le 13 octobre 2021

RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL

de la commission nommée pour l'étude

du préavis N° 74/2021 relatif au plafond d'endettement pour la législature 2021-2026

		Séances 04.10.21		Emoluments		Signatures	
Rapporteur :	Nagloo Gilles	X					
Membres :	Lambert Caroline	X					
	Aeberhard Marc	X					
	Buchs Raphaël	X					
	Cassella Antonio	X					

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances s'est réunie le 4 octobre 2021 avec M. Christophe Lanz, Syndic et délégué des finances, et Mme Aurélie Tulot, Vice-syndique, afin de traiter du préavis n° 74/2021 relatif au plafond d'endettement pour la législature 2021-2026. Nous tenons à les remercier pour les explications fournies et le temps accordé pour répondre à nos questions. Afin d'être le plus clair possible, nous traiterons séparément les sujets du plafond d'endettement et celui du plafond de risques pour le cautionnement et autres engagements.

Plafond d'endettement

Comme à chaque début de législature, le plafond d'endettement doit être fixé par l'Exécutif et adopté par le Législatif dans les 6 mois suivant le début de la législature. Cette année, il est proposé de fixer le plafond d'endettement à CHF 16'000'000.— Ce montant est supérieur de CHF 3'000'000.— par rapport à la précédente législature, alors que le montant des investissements projetés est plus ou moins égal entre la nouvelle législature et l'ancienne. Il est important de comprendre qu'une fois le plafond d'endettement fixé, celui-ci ne peut être que difficilement réhaussé. Une telle opération nécessiterait l'aval du Conseil d'Etat et, par conséquent, une procédure administrative longue, complexe et coûteuse pour notre commune. Afin de pouvoir être autonome, la Municipalité propose un montant supérieur aux dépenses prévues, et ceci dans le but de pouvoir répondre aux divers investissements qui ne sont ni planifiés, ni planifiables.

Le plan d'investissement vise l'équilibre des comptes et c'est pour cela que certaines rentrées d'argent sont issues de ventes extraordinaires. Le programme d'investissement de la législature comprend plusieurs éléments qui seront décalés dans le temps, le plus souvent pour des raisons administratives (opposition à une mise à l'enquête par exemple). La Municipalité travaille donc actuellement sur des prévisions et c'est pour cela qu'il est nécessaire de pouvoir anticiper les divers imprévus. Si des ventes extraordinaires ne devraient pas se concrétiser, des charges de fonctionnement ou des dépenses d'investissement seraient revues la baisse. Le plafond d'endettement ne serait donc quand même pas atteint. Nous attirons l'attention des membres du Conseil communal que les dernières parcelles dont la Commune est propriétaire et qui sont proposées à la vente, présentent une source de revenus importante mais éphémère. Cet argent doit être investi judicieusement et pour des objets permettant de donner, in fine, un revenu sur le long terme à la Commune (loyer, droit de surface sur 100 ans, entreprises payant des impôts sur Roche,...).

D'un point de vue purement théorique, le plafond d'endettement répond aux différentes méthodes de calculs proposée par les Autorités cantonales ou par l'Union des Communes Vaudoises (UCV) et reste nettement inférieur à ce qui pourrait être réellement demandé par nos Autorités.

La Commission des finances a interrogé M. le Syndic concernant le poste des travaux de Pré-Clos qui représente, à lui seul, plus de 10% du total des investissements. Le projet souhaité sera présenté au Conseil à travers un préavis.

Par conséquent, la Commission des finances ne voit aucune objection à avoir un plafond d'endettement de CHF 16'000'000.— De plus, il est primordial de prendre en compte que chaque investissement doit être validé par le Conseil communal qui effectue de facto son rôle de garde-fou.

Plafond de risques pour cautionnement et autres formes de garanties

La Commune est garante de certaines institutions communales ou intercommunales, tels que la Société Coopérative Immobilière de Roche (SOCIR), le Groupement Forestier des Agites (GFA) et l'Association Scolaire et Parascolaire Intercommunale du Haut-Lac (ASPIHL). Cette dernière association représente à elle seule plus de 80 % du plafond de risques pour le cautionnement et ce pour un montant de CHF 6'500'000.— Cette somme représente environ 18 % du montant total cautionné par les communes concernées. Ce pourcentage est calculé selon une clé de répartition prédéfinie. Il est donc nécessaire d'avoir conscience que si le pourcentage de Roche doit être augmenté, en fonction notamment du nombre d'habitants et de personnes scolarisées, le montant à cautionner sera donc supérieur d'environ CHF 360'000.— par point d'augmentation. A ce titre, la Commission des finances trouve que

le montant demandé est relativement faible et ne présente aucune sécurité. Vis-à-vis de la confiance affichée par les représentants de la Municipalité présents lors de la séance précitée, nous décidons de leur faire confiance concernant le montant demandé.

En conclusion, au vu de ce qui précède, la commission des finances vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Roche

- Vu** le préavis no 74/2021 de la Municipalité au Conseil communal relatif au plafond d'endettement pour la législature 2021-2026
- Ouï** le rapport de la commission chargée de l'examen de cet objet
- Considérant** que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour
- Décide :**
1. De fixer le plafond d'endettement pour la législature 2021-2026 à CHF 16'000'000.—
 2. De fixer le plafond de risques pour cautionnement et autres engagements à CHF 8'000'000.—

Ont signé :

Lambert Caroline

Aeberhard Marc

Buchs Raphaël

Cassella Antonio

Nagloo Gilles

The image shows five handwritten signatures in blue ink, corresponding to the names listed on the left. The signatures are: Lambert Caroline (top), Aeberhard Marc, Buchs Raphaël, Cassella Antonio, and Nagloo Gilles (bottom). The signature for Cassella Antonio is the most legible, showing the name 'A. Cassella'.